

## Problèmes de voisinage/ premier rendez avec un conciliateur

Par germainp
Bonsoir
d'ai été reçu hier dans la journée par l'un des conciliateurs de justice de ma ville qui m'a dit qu'il ne pouvait pas traiter mes problèmes de voisinage. En effet, j'ai des problèmes de voisinage avec une locataire célibataire et un couple de ocataires de mon immeuble. Ces locataires se connaissent bien, j'ai découvert qu'ils sont amis. Ils se rendent de petits services en faisant du bruit produit en écho tous les soirs, à des heures irrégulières. Je leur ai demandé d'arrêter sans succès. J'ai du informer mon bailleur social qui ne fait rien j'ai décidé de prendre un rendez-vous avec le conciliateur de justice de la maison de justice et du droit dans l'espoir de trouver une solution pour résoudre les nuisances sonores quotidiennes. J'ai été déçu par les réactions du conciliateur de justice. Il n'a pas pris de note et m'a dit dès que je suis arrivé qu'il était pressé donc peu de temps à me consacrer. Il propose des rendez-vous, un jour par mois donc peaucoup de dossiers et peu de temps parce qu'il est à la retraite. Je lui ai parlé des trois locataires qui habitent dans le même colonne de mon immeuble et qui font du bruit en écho. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas les recevoir tous les trois mais d'abord le couple puis la célibataire ensuite, sur deux dates. Il n'a pas voulu que je remette en cause la non-intervention de mon bailleur social. Il n'est même pas sûr de solutionner mes problèmes de voisinage. Je suis très déçu. Je pensais qu'il allait me conseiller et plus m'écouter. Que puis-je faire ?
Par yapasdequoi
Bonjour
_es démarches possibles sont indiquées sur cette page : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]
Si rien ne marche, déménagez.
 Par germainp
oourquoi proposez-vous le déménagement si je n'obtiens pas satisfaction ?
Par yapasdequoi
Ou bien vous continuez à supporter la situation.
Par jodelariege
conjour 'pourquoi proposez-vous le déménagement si je n'obtiens pas satisfaction ?" si vous n'obtenez pas satisfaction: _soit vous supportez la situation comme dit par yapasdequoi _soit vous déménagez

les problèmes de voisinage sont quasiment insolubles si on n'a pas ou peu de preuves relire absolument le lien service public F612